REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA SOMME

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

EXTR Affiché le

540

DES DE ID: 080-218003242-20220707-38_2022-DE

COMMUNE DE FOUILLOY 80800

DE FO

Séance du 07/072022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
19	19	
19	2022	

L'année deux mille vingt-deux, le Sept Juillet le Conseil Municipal de la commune de Fouilloy régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves DUCROCQ Maire.

Etaient présents: Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DEVAUX Katia, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie,

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, M. RICARD Rémi, SAGEZ Yves, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique

Étaient excusés: Me SAUVAL Christèle donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. SMERDA Stéphane donne pouvoir à M. DETRE François-Xavier, Me CAPLAIN Jessica donne pouvoir à me DESCOUTURES Sonia

Date de la convocation : 01/072022 Date d'affichage : 01/07/2022

M. RONDOT Serge est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte.

Délibération n°: 38/2022

Délibération augmentation des tarifs des repas et gouters de cantine au 01/09/2022

M. le Maire donne la parole à M. BOCQUET qui informe le conseil que nous avons reçu de la Société API une révision des tarifs concernant les repas et les gouters livrés à la restauration scolaire, à partir du 1^{er} septembre 2022 jusque Août 2023.

La hausse de prix de 0.14cts pour les repas et 0.4cts pour les gouters n'est pas répercuté intégralement sur les

nouveaux tarifs mais qu'à hauteur de 0.10cts pour les repas et 0.05cts pour les gouters.

	Туре	Nouveaux tarifs au 01/01/2022	Nouveaux tarifs au 01/09/2022
REPAS	Foullay	3,500	4.00C
	Extérieur	4.70€	4.80€
GOUTER	Foullloy	0.70€	0.75€
	Extérieur	0.80€	0.85€

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter cette délibération Résultat du vote à main levée :

Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0 Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 07/07/2022 Pour extrait conforme, Le Maire, Yves DUCROCO

